



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/35  
13 octobre 2009

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-neuvième réunion  
Port Ghalib, Egypte, 10 - 14 novembre 2009

**PROPOSITIONS DE PROJET : INDE**

On trouvera dans le présent document les observations et les recommandations du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Production

- Elimination progressive du secteur de la production des CFC : programme de mise en œuvre annuel de 2009 et plan d'élimination accélérée. Banque mondiale

**ELIMINATION PROGRESSIVE DU SECTEUR DE LA PRODUCTION DES CFC :  
PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE ANNUEL POUR 2009  
ET PLAN D'ELIMINATION ACCELEREE**

**Généralités**

1. La Banque mondiale a présenté, au nom de l'Inde, le programme de mise en œuvre annuel de 2009 du programme indien d'élimination du secteur de la production des CFC, à l'approbation du Comité exécutif rassemblé dans sa 59<sup>ème</sup> réunion. Ce programme se chiffre à 8,113 millions \$ US (6 millions \$ US pour le programme de travail de 2009 et 2,113 millions \$ US pour le supplément concernant l'élimination accélérée), plus des frais d'appui d'un montant de 0,45 millions \$ US; il a été présenté avec le rapport de vérification sur la mise en œuvre du programme de travail annuel de 2008 et avec le rapport de vérification des importations.
2. Le programme de mise en œuvre annuel de 2009 avait été présenté au Comité exécutif lors de sa 58<sup>ème</sup> réunion, mais celui avait décidé de différer l'approbation de la demande de financement de la dernière tranche du projet indien de clôture de la production, en attendant la communication des données relatives à l'article 7 pour 2008 et du rapport de vérification associé à l'accord passé sur le secteur de production accélérée. Le présent document s'inspire du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/35 et il fournit des renseignements complémentaires concernant la demande de transmission des données visées à l'article 7 et du rapport de vérification des importations.
3. Le programme de travail annuel pour 2009 et le rapport de vérification de la production de CFC de 2008 en Inde ne sont pas joints au présent document mais ils pourraient être tenus à la disposition des membres du Comité exécutif, sur demande. Un récapitulatif des renseignements communiqués figure au tableau 1.

Tableau 1

**RECAPITULATIF DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUES**

| Pays   | Inde  |
|--|---|
| Titre du projet  | Elimination progressive du secteur de la production des CFC                                 |
| Année du plan  | 2009  |
| Nombre d'années écoulées   | 10  |
| Nombre d'années de mise en oeuvre restantes au titre du plan                                       | 1   |
| Plafond pour la production de CFC (tonnes métriques) en 2008, plan annuel de 2008                  | 690 tonnes métriques en vertu du plan d'élimination accélérée de la production de CFC (APP) |
| Plafond pour la production de CFC (tonnes métriques) en 2009, plan annuel de 2009                  | 0 tonne métrique  |
| Financement total approuvé quant au principe pour le plan d'élimination des CFC                    | 82 millions \$  |
| Financement total débloqué à compter de décembre 2008  | 76 millions \$  |
| Niveau de financement sollicité pour le plan annuel de 2009  | 6 millions \$   |
| Niveau de financement des frais d'appui  | 450 000 \$  |
| Niveau de financement sollicité pour le plan d'élimination accélérée de la production de CFC (APP) | 2,113 millions \$   |

\*La quantité initiale prévue dans l'accord conclu à l'origine était de 2 259 tonnes métriques.

4. La vérification a été effectuée entre le 28 janvier et le 6 février 2009 par Mukund M. Chitale et Company, Chartered accountants (comptables agréés). Le rapport de vérification qui comportait notamment une introduction et un résumé analytique, rendait compte sur chacun des quatre producteurs de CFC, et incluait une annexe dans laquelle étaient définies les masses moléculaires et les formules concernant les CFC et les HCFC.

5. La demande présentée satisfait aux dispositions de l'Accord conclu entre l'Inde et le Comité exécutif, qui a été approuvé à l'occasion de la 29<sup>ème</sup> réunion et qui ne prévoit aucun autre paiement à date fixe après l'achèvement du programme de travail de 2009. Cela étant, il reste une échéance de 1,057 million \$ US, plus des frais d'appui 238 000 \$ US pour le plan d'élimination accélérée de la production des CFC en 2010.

### **Résultats obtenus dans le cadre du programme de travail de 2008 et rapport de vérification.**

6. Le projet de programme de travail annuel de 2009 a commencé par un examen de la mise en œuvre du programme de travail de 2008. Cette analyse rendait compte de la réalisation de l'objectif de réduction des CFC en 2008 qui avait été fixé à 2 259 tonnes métriques dans l'Accord, et avait été ultérieurement modifié, lors de la 54<sup>ème</sup> réunion, pour ne pas dépasser un plafond de 690 tonnes métriques de CFC au titre du plan d'élimination accélérée de la production de CFC - le texte d'un accord ayant été approuvé à la 56<sup>ème</sup> réunion.

7. Sur un plan politique, les autorités ont délivré des quotas de production et des licences d'exportation de CFC. En vertu du système de gestion des importations et des exportations de CFC, il a été signalé qu'en tout, quatre licences d'exportation en vrac ont été délivrées en 2008 pour 1 859 tonnes métriques. Les quantités effectivement exportées en 2008 n'ont cependant été que de 455,6 tonnes métriques, soit un volume inférieur à celui qui est prescrit dans le plan d'élimination accélérée de la production (1 228 tonnes métriques avant le 31 décembre 2009, au plus tard). Aucune des unités de production de CFC n'a importé de nouveaux CFC vierges en 2008.

8. Les producteurs ont vendu 495,8 tonnes métriques aux producteurs d'inhalateurs à doseur, soit une quantité inférieure à celle qui était autorisée (825 tonnes métriques) pour le volume total de CFC destinés à la production d'inhalateurs à doseur. Une quantité supplémentaire de 122,383 tonnes métriques de CFC a été vendue au secteur de l'entretien. Cette quantité, plus celle qui a été mise sur le marché par les producteurs (495,8 tonnes métriques), ne dépasse pas le niveau total de CFC dont la vente est autorisée (825 tonnes métriques).

9. La communication rendait compte d'un certain nombre d'activités exécutées au titre du programme d'assistance technique, notamment, la sensibilisation, la formation, le recueil de données, l'exploitation du PMU, la surveillance, l'échange de renseignements et la réalisation d'études. Sur les 6 millions \$ US versés par le Fonds au programme de travail de 2008, 4,09 millions \$ US avaient été payés aux quatre producteurs de CFC. Ce montant représentait 70 pour cent de l'ensemble des crédits alloués aux entreprises (5,85 millions \$ US). Il était prévu que le solde serait décaissé après une dernière vérification de la production de 2008. Sur les 213 000 \$ US affectés à l'assistance technique, 177 100 \$ US ont été déboursés.

10. Le tableau 2 présente un récapitulatif de la production de CFC réalisée par les quatre producteurs.

Tableau 2

| Entreprises   | Navin Fluorine Industries |            |          | Chemplast Sanmar | Gujarat Fluorochemicals | SRF           | Total         |
|---|---------------------------|------------|----------|------------------|-------------------------|---------------|---------------|
|   | CFC 11/12                 | CFC 113    | CFC 113a | CFC11/12         | CFC11/12                | CFC11/12      |               |
| Stock initial a)  | 113,47                    | 5,62       | 6,56     | 36,9             | 733,2                   | 467,35        | 1 363,1       |
| Production brute soumise à contingentement                  | 223,6                     | 79,1       | 69,04    | 0                | 246                     | 201,73        | 828,47        |
| Consommation effective en tant que produit intermédiaire b) | 0                         | 80,08      | 0        | 0                | 0                       | 0             | 80,08         |
| Consommation admissible en tant que produit intermédiaire   | 0                         | 72,5       | 0        | 0                | 0                       | 0             | 72,5          |
| Consommation excédentaire de CFC113 au regard des normes    | 0                         | 6,6        | 0        | 0                | 0                       | 0             | 6,6           |
| Pertes à la manipulation c)                                 | 0                         | 0          | 0        | 0,01             | 3,77                    | 0,1           | 3,88          |
| Perte à la conversion du CFC 11 en 12 d)                    | 0                         | 0          | 0        | 0                | 0                       | 9,91          | 9,91          |
| <b>Contingent de production utilisé</b>                     | <b>221,36</b>             | <b>6,6</b> | <b>0</b> | <b>0</b>         | <b>246</b>              | <b>199,87</b> | <b>673,87</b> |
| Production nette de CFC11/12/113 e)                         | 221,36                    | 79,1       | 69,04    | 0                | 246                     | 199,87        | 815,37        |
| Rendu sur ventes (marché national) f)                       | 0                         |            |          | 0                | 0,92                    | 0,09          | 1,01          |
| Ventes de 113a g)   |                           |            | 75,47    |                  |                         |               | 75,47         |
| Ventes en 2008 (marché national et exportations) h)         | 274,12                    |            |          | 36,89            | 206,96                  | 555,83        | 1 073,8       |
| Stock de clôture  | 60,71                     | 4,64       | 0,13     | 0                | 769,39                  | 101,47        | 936,34        |
| a)-b)-c)-d)+e)+f)-g)-h)                                     |                           |            |          |                  |                         |               |               |

11. Le tableau qui indique les résultats globaux de la vérification, fournit des renseignements sur les stocks initiaux de CFC, les pertes à la manipulation, la production nette, le rendu sur les ventes, les ventes en 2008 et le stock de clôture. La décision 43/5 a autorisé l'utilisation de la production vendable nette de CFC, afin de mesurer le degré de réalisation de l'objectif figurant dans l'Accord concernant l'Inde, lors des années autres que 2005 et 2007.

12. Dans cet esprit, la vérification a pris en compte le niveau de production brute en appliquant la norme acceptée dans le secteur, soit 0,92 pour cent de la production nette vendable déclarée par les producteurs, afin de calculer les chiffres bruts. Elle a permis de conclure qu'en 2008, la production globale de CFC dans le pays a été de 673,87 tonnes métriques, soit un volume représentant environ 97 pour cent de l'objectif de 690 tonnes métriques prévu dans le plan d'élimination accélérée de la production de CFC.

13. Le tableau 3 présente l'analyse du stock de clôture pour 2008.

Tableau 3

**RECAPITULATIF DE LA PRODUCTION DE CFC ET ANALYSE DU STOCK DE CLOTURE  
(2008)**

| <b>Poste</b>   | <b>Tonnes de PAO</b> |
|--|----------------------|
| (+) CFC produits                                       | 673,9                |
| (+) CFC autorisés à être retraités                     | 135                  |
| (+) Stocks de CFC destinés à l'exportation             | 1 228                |
| (-) Ventes au secteur des services en 2008             | 122,38               |
| (-) Ventes au secteur des inhalateurs à doseur en 2008 | 495,78               |
| (-) Ventes à l'exportation en 2008                     | 455,64               |
| (-) Pertes à la conversion et à la manipulation        | 13,8                 |
| (-) Excédent de consommation de CFC 113                | 13                   |
| (=) Stocks au 31.12.2008                               | 936,3                |

14. Le rapport décrivait la méthodologie employée pour la vérification, à savoir, notamment, des visites de sites et un contrôle aléatoire des statistiques pertinentes afin d'assurer la cohérence des résultats communiqués. L'établissement de registres, et les résultats de laboratoire et d'analyse ont été corrélés pour les journées d'échantillonnage afin d'évaluer la bonne tenue des statistiques relatives aux produits élaborés. Des échantillons ont été prélevés sur des stocks existants aux fins d'analyse chromatographique du gaz et d'identification du produit. L'équipe de vérification s'est également entretenue avec le personnel de l'usine.

15. Le rapport consignait des observations et les résultats des visites de chacune des usines. On y trouvait un historique succinct et une présentation générale de la technologie de l'usine, portant sur les aspects suivants : méthode de vérification et documents et statistiques analysés; échantillonnages prélevés et résultats de leur analyse; données récapitulatives concernant les contingents de production alloués, pour la période 2003-2008; dates d'utilisation de la production de CFC et, dans certains cas, de celle de HCFC-22, de CFC-11 et CFC-12 et pourcentage des contingents atteints. Le rapport spécifique à l'usine a également permis d'obtenir des données comparatives entre 2003 et 2008 sur le coefficient de consommation de matières premières entre la production de produits intermédiaires et celle de CFC et sur le degré de conformité avec le contingent alloué.

16. L'équipe de vérification a noté que les quatre usines de CFC avaient déjà exploité 'une installation de destruction du HFC-23 sur site, ou était sur le point d'en obtenir une afin de pouvoir accéder au financement du CDM.

17. Enfin, le rapport donnait les résultats de la vérification en s'appuyant sur le format de vérification de l'élimination de la production de SAO, qui comporte un historique du programme d'élimination de la production, qui remonte au tout début des opérations, les résultats de la vérification la plus récente assortie de données ventilées par mois, portant sur le nombre de jours d'exploitation, la consommation de matières premières et la production de CFC exprimée en tonnes.

#### **Vérification des importations de 2008**

18. La vérification des importations a été effectuée par la société Mukund M. Chitale & Company, Chartered Accountants, nommée par la Banque mondiale pour entreprendre la vérification financière de

l'importation de CFC en Inde. Mukund M. Chitale & Co. s'est également acquitté de la vérification de la production de CFC pour l'année civile 2008, en janvier 2009.

19. La vérification a été réalisée selon la méthode-type utilisée par GTZ dans le cadre du plan national d'élimination de la consommation de CFC. Suivant cette méthode, la Cellule Ozone fournit des données obtenues auprès de la DGCIS (administration douanière de l'Inde) aux vérificateurs. L'équipe de vérification s'est rendue auprès de la Cellule Ozone afin de recueillir et de vérifier les informations dont cette dernière disposait. Les vérificateurs ont signalé que les données de la DGCIS n'étant pas disponibles, leur travail a donc été accompli à partir des informations et des données disponibles auprès de la Cellule Ozone, qui incluent les retours sur ventes présentés par les producteurs et les utilisateurs de CFC, des copies des documents attestant des exportations de CFC réalisées par l'Inde, des licences d'importation de CFC en Inde délivrées par la Cellule Ozone, si tant est qu'elle en ait émise. Toutes les données ont été extraites de la vérification technique et financière du projet d'élimination progressive du secteur de la production de CFC (SAO III) pour l'année civile 2008, établie par Mukund M. Chitale & Co. et présentée en février 2009.

### **Programme de travail de 2009**

20. La deuxième partie de la communication décrivait l'objectif et les activités énoncés dans le programme de travail de 2009. Conformément au plan d'élimination accélérée de la production de CFC, aucun contingent de production ne sera délivré en 2009 et les importations et les exportations continueront d'être assujetties à un régime d'autorisation. Dans le document, il est noté qu'il faudrait soit que les règles applicables aux SAO soient modifiées, soit que les autorités indiennes délivrent une ordonnance provisoire afin de prendre en compte les prescriptions du plan d'élimination accélérée des CFC.

21. Plusieurs activités sont prévues au titre du programme d'assistance technique. Parmi elles, il y a lieu de citer notamment la publication annuelle de la belle réussite de l'Inde à l'occasion de la journée de l'ozone, la publication d'une brochure sur l'élimination de la production de CFC, le soutien au projet concernant le rendement énergétique des refroidisseurs, les ateliers sur la sensibilisation à la clôture de la production des CFC, la formation à l'intention des autorités douanières et frontalières, la gestion des données sur les inhalateurs à doseur obtenues auprès des producteurs de CFC, la vérification de la production de CFC et des quantités exportées provenant des stocks, l'élaboration d'un protocole de surveillance pour l'après 2010 et une étude sur l'impact de la clôture de la production des CFC sur les stocks et la disponibilité des CTC.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT**

### **OBSERVATIONS**

#### **L'ensemble des prescriptions en matière de production, de ventes et d'exportations a été pris en compte**

22. Il est confirmé que le niveau total de la production est conforme au plan d'élimination accélérée de la production de CFC; le niveau des ventes de CFC pour les inhalateurs à doseur est inférieur au niveau maximum atteint jusqu'à présent, puisque l'autorisation porte aussi notamment sur la possibilité de réalisation de ventes en 2008 et en 2009. Le niveau déclaré des exportations est aussi inférieur au niveau maximum atteint jusqu'à ce jour car il englobera également les exportations de 2009; la quantité mise sur le marché se situe donc dans les limites admissibles jusqu'à présent.

### **Les données visées à l'article 7 confirment l'absence d'importation**

23. La décision 58/34 prévoit de différer la demande de financement de la dernière tranche du projet de clôture de la production en attendant la communication des données visées à l'article 7 destinées au rapport de vérification des importations de 2008 et de 2009 associées à l'accord sur le secteur de production accélérée. La Banque mondiale a fait savoir que les autorités indiennes avaient soumis au Secrétariat de l'ozone le 24 septembre 2009, les données visées à l'article 7 pour 2008, confirmant l'utilisation de CFC-11, CFC-12, et CFC-113 (tel qu'il est indiqué au tableau 2 pour les produits intermédiaires), et le niveau des exportations. Les données ont également confirmé l'absence d'importation.

### **Données émanant de l'administration douanière indisponibles pour les auditeurs**

24. Le Secrétariat a noté que le rapport de vérification des importations ne constituait pas une vérification des importations mais qu'il se référait, dans une large mesure, au rapport qui était établi, sans que des travaux supplémentaires soient entrepris pour vérifier les données relatives aux importations. En outre, le rapport des vérificateurs indiquait que, bien que la méthodologie imposait à la Cellule d'ozone de fournir des données à la DGCIS (administration douanière), aucune de celles-ci n'avait été mise à la disposition du vérificateur.

### **Systèmes d'autorisation en Inde**

25. Face à cette situation, la Banque mondiale a indiqué que les autorités indiennes disposaient d'un système d'autorisation des importations de SAO qui était composé de deux types d'autorisation comme il est précisé ci-dessous. Pour ces deux types d'autorisation, l'autorité émettrice est la direction générale du commerce extérieur (DGFT), et l'autorité de gestion est l'administration douanière. Au titre du système perfectionné de délivrance d'autorisations, toutes les importations sont destinées à être réexportées et sont exonérées de droits de douane. Des autorisations perfectionnées ne peuvent être émises aux sociétés que sur la base de commandes confirmées à l'exportation. Ainsi, l'importation, par exemple, de 100 tonnes métriques nécessite des commandes confirmées d'exportation de produits contenant des niveaux équivalents à 100 tonnes métriques. De telles transactions sont affectées à l'exportation et en tant que telles, elles sont gérées par l'administration douanière/direction générale du commerce extérieur.

26. Le gouvernement de l'Inde a adressé une circulaire administrative à la DGFT, le 3 juin 2008, lui demandant de s'abstenir de délivrer la moindre autorisation d'importation de SAO sans la recommandation du Ministère de l'Environnement et des Forêts. Les autorités douanières, les producteurs de CFC, les fabricants d'inhalateurs doseur et les autres acteurs concernés par le nouveau plan d'élimination accélérée de la production de CFC ont également été tenus informés par une communication analogue, en date du 13 juin 2008. Avant la publication d'une telle notification officielle, la Cellule Ozone s'était entretenue officieusement avec la DGFT, lui conseillant de ne pas émettre la moindre autorisation perfectionnée en 2008. La DGFT s'en est abstenue depuis janvier 2008. Le système d'autorisation direct est géré par la Cellule Ozone et s'applique aux importations destinées à la consommation de SAO (CFC, CTC, HCFC). Les vérificateurs ont vérifié les registres de la Cellule Ozone et ont constaté qu'aucune autorisation d'importation de CFC n'avait été émise pour 2008.

### **Vérification des importations d'inhalateurs à doseur**

27. Le Secrétariat a noté qu'aucune vérification n'avait porté sur la question de savoir si les sociétés de fabrication d'inhalateurs à doseur avaient importé des CFC. Il a également relevé que le Comité avait exigé que d'autres activités de vérification devaient s'appuyer sur un contact direct avec les exportateurs et les importateurs; ainsi le Comité a approuvé la tranche annuelle pour le secteur de l'entretien de CFC de

l'Inde pour 2007, étant entendu que dans les rapports de vérification futurs, l'agence concernée garantirait que l'information obtenue grâce à des contacts directs avec les exportateurs et l'administration douanière, ferait partie du rapport de vérification. A cet égard, le rapport de vérification des importations ne s'appuyait sur aucun contact direct avec les importateurs autres que les producteurs de CFC.

28. En 2008, la Banque mondiale a répondu que l'analyse des statistiques disponibles auprès de cinq fabricants d'inhalateurs à doseur indiquait que seul l'un d'entre eux avait importé des CFC au titre de l'autorisation perfectionnée d'importation en 2008. Les quatre autres ont acheté des CFC aux producteurs nationaux. En 2007, les fabricants d'inhalateurs à doseur ont importé certains CFC, en vertu du système d'autorisation perfectionnée, mais pas en 2008. Ces CFC, qui sont parvenus au port en décembre 2007, ont été autorisés à être importés en tranche sur la base de commandes d'exportation confirmées, en 2008. En outre, la Banque a rappelé que la méthode de vérification applicable aux vérifications d'importation, avait été approuvée dans le cadre du plan national d'élimination de la consommation de CFC et que les ventes effectuées par les producteurs de CFC aux fabricants d'inhalateurs à doseur en 2008 avaient été vérifiées, et que leur volume atteignait 495,775 tonnes métriques.

## **RECOMMANDATIONS**

29. Le Comité exécutif peut souhaiter envisager de prendre les dispositions suivantes :

- a) Approuver le programme de travail de 2009 concernant le plan d'élimination de la production des CFC en Inde, qui se chiffre à 6 millions \$ US, plus des frais d'appui d'agence destinés à la Banque mondiale d'un montant de 450 000 \$ US et une enveloppe de 2,113 millions \$ US pour le plan d'élimination accélérée;
- b) Prier la Banque mondiale et le gouvernement indien de s'assurer que les statistiques de l'administration douanière soient tenues à la disposition des vérificateurs pour l'établissement du prochain rapport de vérification des importations associé à la dernière tranche de financement du plan d'élimination accélérée qui doit être présenté au Comité exécutif, lors de sa 61<sup>ème</sup> réunion.

-----